



MARCHES PUBLICS

Marché de Fournitures

« SIGNALÉTIQUE DE RANDONNÉE »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GÉNÉRALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

| | |
|---|---|
| Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique | Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente |
| Adresse : 15 Place aux foires, BP 27 | Code postal - ville 29590 LE FAOU |
| Téléphone : 02.98.81.90.08 | Dossier suivi par : F. ROGER ; M-J LEZENVEN |
| Télécopieur : 02.98.81.16.30 | Adresses de courrier électronique : frederic.roger@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr |

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A. Contexte :

Le Parc Naturel Régional d'Armorique souhaite s'engager, aux côtés du Conseil Général du Finistère, dans une démarche d'insertion professionnelle en faisant de la commande publique un levier pour l'emploi du public prioritaire :

- Bénéficiaires de minima sociaux,
- Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois),
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification sortis du dispositif scolaire,
- Personnes porteuses de handicap.

Dans ce cadre, les collectivités disposent de divers outils, mentionnés dans le Code des Marchés Publics.

Pour le marché de signalétique de randonnée, le Parc Naturel Régional d'Armorique a ainsi recours à l'article 15 du Code des Marchés Publics, qui permet de réserver un marché aux structures accueillant des personnes handicapées :

- ESAT (établissements et services d'aide par le travail)
- EA (entreprises adaptées)
- ou structures équivalents à condition d'accueillir une majorité de travailleurs handicapés

B. Type / forme du marché :

- Marché de fournitures, passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).
- Marché réservé à des structures accueillant des personnes handicapées selon les dispositions de l'article 15 du code des marchés publics.
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur.

B. Objet du marché :

Fournitures de panneaux signalétique avec texte gravé sur au moins 2 lignes, pour des sentiers de randonnée situés sur le territoire du Parc naturel régional d'Armorique, en presqu'île de Crozon et dans les monts d'Arrée.

Quantité minimale estimée : 30 panneaux ou flèches suivant modèles sur les 3 planches jointes :

- une planche « Roscanvel »,
- une planche « Telgruc sur Mer », (validation préalable de la commune du bon à tirer avant gravure).
- une planche « St Eloy ».

Option 1 :

Le candidat proposera distinctement dans son offre de prix pour chacune des trois communes concernées et à partir des planches jointes, un forfait pose comprenant l'installation des ensembles complets assemblés et fournis par le Parc et les matériaux nécessaires aux scellements (mortier).

Option 2 :

Le candidat proposera un prix par ligne gravée supplémentaire qui pourrait être demandée.

C.Caractéristiques :

Les fournitures faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes en vigueur au moment de la livraison.

Il s'agit essentiellement de la fourniture de panneaux ou flèches directionnelles (à gauche et à droite) :

- matériaux :

* de type Trespa météon ou équivalent,

* ou stratifié (alternance de couches marron et blanche) de type Print ou équivalent,

- dimensions des panneaux ou flèches : 600 à 650 mm x 230 mm x 10 mm (Cf . maquettes panneaux avec cotes, emplacements du logo du Parc et percements (vis Torx inox A2 6X60X36),

- emplacement de deux vis de fixation par percements à prévoir,

- bords chanfreinés (les panneaux ou flèches ne devront pas comporter de bords aux arêtes vives et coupantes),

- couleur des faces : marron (références nuanciers Pantone 4685 C ; ral 8017),

- si peinture des sillons de gravure en blanc, peinture de longue durée, pour les panneaux de type Trespa ou équivalent,

- gravure comprenant :

* le logo du Parc,

* une barrette de balisage jaune (dimensions 100 mm x 20 mm x 2 mm), certains panneaux destinés à la signalisation du sentier côtier comportent un rond orange de 65 mm de diamètre et les barettes de balisage blanche et rouge du GR 34 (dimensions 60 mm x 15 mm) espacées de 4 mm ;

* des textes en français et breton (texte fourni) de 2 lignes maximum par panneau ou flèche (cf deux planches de panneaux de circuit jointes en annexe),

option : proposition de prix par ligne supplémentaire

- police de caractère :

* arial en majuscule pour les textes en français, taille des lettres comprise entre 2 et 3 cm,

* arial en italique (majuscule et minuscule) pour les textes en breton, taille des lettres comprise entre 1.5 cm et 2 cm,

Remarques générales :

Le candidat devra fournir un échantillon test du produit proposé prenant en compte les caractéristiques ci-avant.

Les panneaux ou flèches devront être traités anti-graffitis, résistants aux intempéries (gel, humidité, chaleur, aux ultra-violets...).

Le candidat devra mentionner dans son offre la durée de garantie des matériaux et des peintures proposées et de la gravure.

Les supports de panneaux et le système de fixation et boulonnerie ne font pas l'objet de la présente consultation. En revanche, l'emplacement des fixations (vis Torx inox A2 6X60X36) sera préparé par le prestataire.

En principe, le Parc naturel régional d'Armorique se charge du montage et de l'installation de la signalétique mais le candidat devra proposer une offre de prix séparée pour la pose des ensembles complets dans chaque commune concernée (Cf. option 1).

C. Caractéristiques :

Les fournitures faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes en vigueur au moment de la livraison.

Remarque générale :

Le candidat devra mentionner dans son offre la durée de garantie des panneaux.

D. Modalités de commande et de livraison

1) la commande

La notification du marché vaudra bon de commande.

2) la livraison

Les fournitures sont livrées au service technique du Parc naturel régional d'Armorique (5 route de Châteaulin). Les jours d'ouverture des ateliers sont du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Les vérifications quantitatives seront effectuées lors de la livraison de la fourniture sur le bon de livraison et la signature du représentant du Parc naturel régional d'Armorique vaudra pour acceptation des colis reçus.

Le rejet des fournitures, non conforme à la commande, est prononcé dans un délai de 8 jours, à partir de la livraison. Passé ce délai, l'admission des fournitures est réputée acquise.

Remarque :

Le candidat devra mentionner dans sa proposition le délai de livraison.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A. Forme du marché :

Marché de fournitures, traité à prix ferme.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage. De même, les prix comprennent les frais de transport et de déchargement.

Les fournitures seront réglées par application des prix unitaires nets aux quantités livrées.

B. Notification du marché :

Le marché sera notifié que sous réserve des financements obtenus.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

C. Critères d'attribution :

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, selon les critères pondérés de la manière suivante :

| | | |
|----|---|------|
| 1. | Prix | 40 % |
| 2. | Valeur technique : finition et durabilité des matériels | 50 % |
| | sous-critère 1 : esthétique du matériel proposé : | 10 % |
| | sous-critère 2 : finition du matériel proposé : | 10 % |
| | sous-critère 3 : durabilité du matériel proposé : | 30 % |
| 3. | Délai de livraison | 10 % |

Après classement des offres, l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera retenue.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné, d'un devis détaillé et d'un calendrier prévisionnel, d'une notice technique du produit proposé.
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

E. Modalité de paiement :

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié 1 place Saint Yves – 29460 DAOULAS .

F. Résiliation – Pénalités :

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – FCS par la formule suivante :

$P = (V * R) / 1000$ dans laquelle :

P = montant des pénalités;

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations, si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;

R = nombre de jours de retard.

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le PNRA ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles restent dues en cas de résiliation.

Si le montant des pénalités est supérieur au montant du marché, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation aux torts du titulaire.

G. Litige:

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Toutes les dispositions du CCAG-FCS s'appliquent au présent marché.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le

